

CONSEIL MUNICIPAL N°22
SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

Présents : MM. NICOLAS, LOBET, MME COMBARET, MM. DUFOUR, PUIRAVEAU, MME FOURNIER, MM. LANCIAU, MERLIN, MMES ROLLIN-JOBERT, VOURIOT-THUZET, DUMONT, M. CELESTIN, MME EGEA, MM. MARGUERON, PREVOTAT.

Représentés : MME DENIZOT représentée par MME COMBARET
MME CHASSIER représentée par M. DUFOUR
M. LALLEMAND représenté par MME DUMONT
MME DUPREY représentée par M. PREVOTAT

Secrétaire de Séance : MME DUPONT Fadette

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean François NICOLAS, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

- | | |
|---|--|
| 1. Procès-verbaux des séances précédentes | 6. Finances locales : provisions pour créances |
| 2. Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT | 7. Finances locales : budget principal : budget primitif 2022 |
| 3. Institution et vie politique : état annuel des indemnités des élus | 8. Finances locales : versement d'une avance à l'association Musique aux champs |
| 4. Finances locales : vote des taxes locales | 9. Finances locales : contribution financière aux classes olympiques de Saône-et-Loire |
| 5. Finances locales : mise en place d'une autorisation de programme / crédit paiement | 10. Questions et communications diverses |

Procès-verbaux de la séance précédente :

Adopté à l'unanimité

Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT :

Période du 16 mars au 13 avril 2022

Décision n°6 du 29 mars 2022 : Finances locales : Changement de la chaudière de la maison des associations demande de subvention DETR.

Décision n°7 du 11 avril 2022 : Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication d'Orange.

Dont acte

Institution et vie politique : état annuel des indemnités des élus :

Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Dont acte

Finances locales : vote des taxes locales :

Monsieur le maire propose au conseil municipal pour l'année 2022 de reconduire les taux des impôts locaux de l'année précédente :

	• <u>2021</u>	• <u>2022</u>
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	45,27 %	45,27 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	52,59 %	52,59 %

Adopté à l'unanimité

Finances locales : mise en place d'une autorisation de programme / crédit paiement :

Sans objet

Finances locales : provisions pour créances :

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation.

Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, une provision doit être constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public. Celui-ci propose de constituer une provision à hauteur de 820 € pour créances douteuses.

Il est proposé au conseil municipal de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 820 € et d'inscrire les crédits correspondants à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Adopté à l'unanimité

Finances locales : budget principal : budget primitif 2022 :

Le budget primitif de la Commune 2022 est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2021 tel qu'il suit :

• **FONCTIONNEMENT (Voté par chapitre) :**

Dépenses :

Chapitres	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	649 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	472 500,00
014	Atténuations de produits	296 080,00
65	Autres charges de gestion courante	128 000,00
66	Charges financières	70 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	900,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 261 679,07
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sect°	9 385,74
	TOTAL	2 943 044,81 €

Recettes :

Chapitres	Libellé	Montant
013	Atténuation de charges	1 000,00
70	Produits des serv. du domaine et ventes	66 000
73	Impôts et taxes	1 051 538,00
74	Dotations et participations	749 977,00
75	Autres produits de gestion courante	38 000,00
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sect°	15 000,00
002	Résultat reporté	1 021 529,81
	TOTAL	2 943 044,81 €

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 2 943 044,81 €.

• **INVESTISSEMENT (Voté par programme) :**

Dépenses :

Programmes / Chapitres	Libellé	Montant
10	Eclairage public	70 000,00
11	Embellissement reboisement	25 392,29
13	Eaux pluviales	313 700,00
18	Friches industrielles	411 710,00
20	Salle des fêtes	1 000,00
051	Patrimoine administratif	270 096,24
053	Patrimoine sportif	5 000,00
10002	Diverses acquisitions	167 226,72
10003	Ecoles	38 899,12
10008	Aménagement centre bourg	367 797,99
10009	Voirie	1 012 244,67
16	Emprunts et dettes assimilées	256 000,00
020	Dépenses imprévues	75 964,81
040	Opérat° d'ordre transf. entre sect°	15 000,00
041	Opérations patrimoniales	451,00
001	Solde d'exécution négatif reporté	385 094,45
TOTAL		3 415 577,29€

Recettes :

Programmes / Chapitres	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	717 213,03
16	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00
10	Dotations fonds divers et réserves	826 848,45
021	Virement de la section de fonctionnement	1 261 679,07
040	Opérat° d'ordre de transfert entre les sections	9 385,74
041	Opérat° patrimoniales	451,00
TOTAL		3 415 577,29 €

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 3 415 577,29 €.

Adopté à l'unanimité

Finances locales : versement d'une avance à l'association Musique aux champs :

Pour l'année 2022, dans le cadre de la programmation culturelle de la ville, l'association Musique aux Champs a prévu plusieurs représentations à EPINAC. Afin de lui permettre d'organiser ces concerts, Monsieur le maire propose au conseil municipal de verser une avance de 1 000 € sur la subvention 2022 à l'association.

Adopté à l'unanimité (1 abstention)

Finances locales : contribution financière aux classes olympiques de Saône-et-Loire :

Le 2 mars 2022, la Commune a signé avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Saône-et-Loire (CDOS 71) et le collège Hubert Reeves, une charte d'engagement afin de soutenir le programme éducatif « classes olympiques ».

Il est convenu, conformément à la charte, que l'établissement scolaire s'engage à mettre en œuvre le projet éducatif et que la collectivité locale concernée doit participer sous forme d'une subvention attribuée au CDOS 71. Celle-ci est définie en fonction du nombre d'habitants de la commune, soit pour EPINAC, une somme de 800 €.

Ces engagements sont obligatoires pour chaque structure et valables pour une année scolaire et révisables tous les ans.

Adopté à l'unanimité

Questions et communications diverses :

- ◆ M. NICOLAS fait part au conseil des points suivants :
 - 14/05/22 : concert des trompes de la Vallée de la Drée à l'église.
 - 14/05/22 : visite de Monsieur le maire à STEINWEILER.
 - 08/04/22 : visite des élus de l'entreprise LIORET.
 - 08/04/22 : réunion concernant le déploiement de la fibre. L'arrivée de la fibre est programmée à EPINAC pour fin 2022, début 2023.
 - CILEF : job dating 01/06/22 à 14h.
 - Lancement du site de l'office de tourisme le 25/04/22.
 - Stage de réussite scolaire à l'école primaire pendant les vacances scolaires de Pâques.
 - Zone de loisirs : déplacement du jeu de quilles (rive gauche) à la place du chalet.
 - Réception de journalistes hollandais à EPINAC avec le docteur G. VAN HAENDEL concernant la médecine en France.
 - Rencontre avec M. CHAUVET concernant la recherche d'un psychiatre pour mettre en place des consultations psychiatriques en libéral.

- ◆ Mme ROLLIN-JOBERT :
 - Évoque des problèmes avec le système de sonorisation de la salle des fêtes.

- ◆ Mme DUMONT informe le conseil municipal :
 - Assemblée générale de l'association cyclo loisirs Epinacois à 18h à la salle de musculation.

- ◆ Mme VOURIOT-THUZET informe le conseil municipal :
 - D'un reportage sur EPINAC diffusé le 01/04/22 au journal de 19h45 de M6.

- ◆ Guerre en Ukraine : une minute de silence est observée par les conseillers municipaux, pendant la diffusion de l'hymne ukrainien, afin de rendre hommage au peuple ukrainien pour leur courage et leur résistance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h24.

La Secrétaire de Séance,

Fadette DUMONT

Le Maire,



Jean François NICOLAS